



Colis perdu par la poste, obligation de rembourser l'acheteur????

Par **bombard2**, le **12/03/2009** à **19:23**

Bonjour, j'ai vendu il y a plus d'un mois un GPS à un particulier par l'intermédiaire d'un site d'annonce de particuliers. (le bon coin). J'ai bien reçu le paiement pour ce GPS et envoyé celui-ci en colissimo sans assurance mais donc en colis suivi. L'acheteur n'a jamais reçu le colis, une réclamation a été faite auprès de la poste. L'acheteur me demande de le rembourser intégralement. Suis-je dans l'obligation de le rembourser ou non? merci pour votre aide!

Par **frog**, le **13/03/2009** à **11:10**

En théorie, les marchandises voyagent aux risques de l'acheteur, sauf accord contractuel contraire. Lisez les petites lettres sur le site pour savoir si un tel accord existe. Enfin, si La Poste daigne vous rembourser, là oui, les sous sont pour l'acheteur.